



Programme Hôpital Numérique



La politique nationale
relative aux systèmes
d'information hospitaliers
2012 | 2016

Sommaire

1. LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DES SYSTEMES D'INFORMATION HOSPITALIERS	3
1.1 Le développement et la modernisation des systèmes d'information hospitaliers sont devenus un enjeu majeur pour l'ensemble de la politique d'amélioration de l'organisation des soins	3
1.2 Le programme Hôpital Numérique, une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers	4
2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME « HOPITAL NUMERIQUE »	5
2.1 Ambition	5
2.2 Les moyens mis en œuvre	6
3. UN ENSEMBLE DE CHANTIERS : LES 4 AXES STRATEGIQUES DU PROGRAMME HOPITAL NUMERIQUE	6
3.1 1 ^{er} axe stratégique : Combler les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants	7
3.2 2 ^{ème} axe stratégique : Renforcer les compétences relatives aux SIH	8
3.3 3 ^{ème} axe stratégique : Stimuler et structurer l'offre de solutions	9
3.4 4 ^{ème} axe stratégique : Financement du socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage	10
3.5 Le chantier transversal d'évaluation de la création de valeur des SI	11
3.6 La gouvernance du programme et ses modalités de mise en œuvre	11

Programme Hôpital numérique

Une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers

2012-2016

Le développement et la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH) sont devenus un enjeu majeur pour l'ensemble de la politique d'amélioration de l'organisation des soins. Afin de préparer les prochaines étapes de développement des systèmes d'information hospitaliers au service d'une meilleure prise en charge des patients, la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a lancé en novembre 2011 le programme hôpital numérique, plan stratégique de développement et de modernisation des SIH pour la période 2012-2016.

Ce document d'orientation définit les principes et les modalités de mise en œuvre de ce programme.

1. La nécessité d'une politique nationale des systèmes d'information hospitaliers

1.1 Le développement et la modernisation des systèmes d'information hospitaliers sont devenus un enjeu majeur pour l'ensemble de la politique d'amélioration de l'organisation des soins

Les systèmes d'information sont non seulement un levier essentiel pour la performance du pilotage de la gestion et la transformation de l'organisation des soins au sein des établissements, ils sont désormais une **condition de la réussite** :

- **des réformes engagées par la loi HPST** pour mieux réguler (agences régionales de santé (ARS)), mieux assurer l'accès de tous les citoyens aux soins (organisation des soins de premier recours, continuité des soins...), mieux organiser l'offre de soins (maisons et pôles de santé, communautés hospitalières de territoires...);
- **de la mise en place des nouvelles organisations, en particulier celles liées au développement de l'e-santé** et des systèmes d'échanges et de partage des données médicales (DMP, Télémédecine...), sans lesquels il ne pourra y avoir d'évolution rapide vers des organisations coopératives et des pratiques médicales collaboratives propres à améliorer la qualité des soins (réduction du nombre d'actes redondants, du nombre d'hospitalisations évitables, des inégalités d'accès aux soins, etc.) et l'efficacité de notre système de santé.

Or les SIH ont été historiquement tournés prioritairement vers la gestion administrative des patients et les fonctions de gestion et de tarification. Parmi les difficultés que rencontrent les maitrises d'ouvrage locales, il peut être observé que :

- les réussites locales ou sectorielles ne font pas ou peu l'objet d'une capitalisation au profit de la « communauté hospitalière » ;
- l'informatisation des processus transversaux de soins (dossier patient électronique, prescription, diffusion et stockage de l'imagerie médicale, messagerie sécurisée...) progresse lentement ;
- face à une demande des établissements hétérogène et peu mutualisée, l'offre industrielle est globalement peu mature et trop souvent spécifique ;
- la politique d'informatisation fait rarement partie intégrante de la stratégie des établissements.

Le bilan d'étape de la première tranche du plan hôpital 2012 a mis en évidence le besoin de définir une **stratégie globale et une politique publique de moyen et long terme**, s'appuyant sur des priorités claires et des leviers d'actions complémentaires au plan d'investissement.

1.2 Le programme Hôpital Numérique, une feuille de route pour les systèmes d'information hospitaliers

Mettre en œuvre **une stratégie nationale de développement des SIH et une politique publique cohérente** définissant **les priorités, les objectifs et les modes opératoires** propres à favoriser l'utilisation des systèmes d'informations comme outil d'efficience et de qualité, a été considéré comme une **nécessité**. La DGOS a engagé en mars 2010 une démarche d'élaboration d'un plan stratégique de développement et de modernisation des SIH.

Après plus d'un an de travaux menés en étroite concertation avec la Délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS), les opérateurs (ANAP, ASIP Santé), les représentants des fédérations et des conférences ainsi que les ARS, la DGOS a lancé le 21 novembre 2011 la déclinaison opérationnelle à cinq ans (2012-2016) de cette stratégie : le programme Hôpital numérique.

Le **programme hôpital numérique** fixe **les priorités et objectifs à 5 ans, mobilisant tous les acteurs** concernés et **accompagnant les établissements** de santé dans leur transformation par les technologies de l'information et de la communication.

2. Les objectifs du programme « Hôpital numérique »

2.1 Ambition

Le programme Hôpital numérique a pour ambition de :

- **Coordonner l'ensemble des acteurs** (établissements de santé, ARS, administration centrale, industriels) autour d'une feuille de route commune pour les systèmes d'information hospitaliers ;
- Amener l'ensemble des établissements de santé à un **niveau de maturité de leurs systèmes d'information suffisant pour améliorer significativement la qualité, la sécurité des soins et la performance** dans des domaines fonctionnels prioritaires, sur un socle assurant la sécurité des données ;
- **Soutenir les projets innovants.**

Le programme vise à amener l'ensemble des établissements de santé - publics, privés et ESPIC - vers un premier niveau de maturité de leur système d'information avec :

- **La définition de pré-requis**, ceux-ci sont indispensables pour assurer une prise en charge du patient en toute sécurité.
 - Identités, mouvements ;
 - Fiabilité – disponibilité ;
 - Confidentialité.
- **La priorisation de cinq domaines fonctionnels** pour lesquels le programme définit des exigences en termes d'usage du système d'information.
 - Les résultats d'imagerie, de biologie et d'anapath ;
 - Le dossier patient informatisé et interopérable ;
 - La prescription électronique alimentant le plan de soins ;
 - La programmation des ressources et l'agenda du patient ;
 - Le pilotage médico-économique.

Le palier de maturité est décrit dans le guide des indicateurs qui présente, sous forme de fiches, l'ensemble des indicateurs qui servent à mesurer l'atteinte de cette cible par l'établissement, en précisant leur définition, leurs modalités de calcul et de restitution (ce guide est disponible sur le site du ministère de la santé, accessible via le lien <http://www.sante.gouv.fr/programme-hopital-numerique.html>).

Les cibles à atteindre, fixées par le programme hôpital numérique sur 2012-2016, constituent la première marche à atteindre pour le socle minimum. Les objectifs ont vocation à évoluer sur les plans suivants afin d'accompagner progressivement les établissements de santé vers un usage de SIH performants, contribuant utilement à la qualité et à la sécurité des soins.

2.2 Les moyens mis en œuvre

Pour l'atteinte de ce palier de maturité minimum (socle), **un plan d'actions à cinq ans (2012/2016) est mis en œuvre**, dont la réalisation fait l'objet d'une revue annuelle et d'une évaluation au terme de cette période.

Ce plan d'action, intitulé « programme hôpital numérique » s'appuie sur **un ensemble de leviers (compétence, gouvernance, démarche d'homologation des solutions industrielles, mutualisation, innovation)** et sur des modalités de financement ad-hoc (notamment des incitations financières liées à l'atteinte de cibles -liées à l'usage du SIH, incitant les établissements à mener à leur terme leurs projets d'informatisation)

3. Un ensemble de chantiers : les 4 axes stratégiques du programme hôpital numérique

Afin d'amener l'ensemble des établissements de santé à atteindre le socle minimum, le **programme Hôpital numérique propose d'agir simultanément sur quatre axes et trois chantiers** transverses :

Axes	Chantiers transverses
Axe 1: gouvernance Comblent les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants	Chantier transverse 1 Pilotage du programme HN
Axe 2: compétence Renforcer les compétences relatives aux SIH	Chantier transverse 2 Communication
Axe 3: offre Stimuler et structurer l'offre de solutions	Chantier transverse 3 Evaluation de la création de valeur du SI en termes de qualité /sécurité des soins et amélioration de la prise en charge
Axe 4: financement Financer un socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage	

3.1 1^{er} axe stratégique : Combler les manques de gouvernance SI et favoriser l'implication dans les SI des professionnels de santé et cadres dirigeants

L'insertion de la réflexion sur les SI dans la stratégie nationale, territoriale et locale

Le programme hôpital numérique propose d'agir pour que le sujet SI soit traité comme un **investissement stratégique**, inscrit aux priorités de la direction générale de l'établissement. Après avoir défini nationalement le socle de priorités, les indicateurs et cibles à atteindre, il souhaite fournir un cadre aux établissements de santé pour la mise en œuvre de meilleures pratiques sur le sujet.

La mise en œuvre du programme hôpital numérique, feuille de route nationale, doit s'appuyer sur **une déclinaison à l'échelon régional et local de ces objectifs**. Ceux-ci doivent être contractualisés via les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et retranscrits dans l'évaluation des directeurs d'ARS et des directeurs d'établissements de santé.

- Au niveau national: le programme hôpital numérique permet une mise en cohérence des chantiers menés par l'administration centrale, ses opérateurs, ainsi que les acteurs régionaux. Il constitue ainsi une feuille de route commune pour une meilleure coordination des actions et engage les acteurs sur ces chantiers.
- Au niveau régional : les objectifs du programme sont intégrés au CPOM Etat / ARS, déclinant ainsi le plan d'action à l'échelle du territoire sur une feuille de route régionale : le programme régional SI, en articulation avec le programme hôpital numérique et le programme régional sur la télémédecine.
- Au niveau local : les engagements réciproques de la région et de l'établissement de santé sur les chantiers SIH ainsi que dans l'évaluation des dirigeants dans le secteur public sont intégrés aux CPOM ARS / Etablissement de santé, dont le volet SI est obligatoire.

L'intégration des indicateurs Hôpital numérique dans la certification des établissements de santé par la Haute Autorité de Santé

Le niveau de maturité attendu pour les SIH dans le cadre du programme Hôpital numérique est défini dans le guide des indicateurs, accessible en ligne.

La haute autorité de santé (HAS) et la DGOS ont défini un plan d'action élaboré conjointement pour **mettre en cohérence les critères « système d'information » de la certification des établissements de santé avec le programme Hôpital Numérique**. Une première étape permettra l'utilisation des indicateurs Hôpital numérique comme éléments de vérification dans les critères portant sur les systèmes d'information de la certification V2010. La seconde portera sur la modification des critères à intégrer au nouveau manuel de certification sur le champ des systèmes d'information, afin de prendre pleinement en compte les indicateurs Hôpital numérique.

3.2 2^{ème} axe stratégique : Renforcer les compétences relatives aux SIH

Le plan d'action vise à **améliorer la prise en compte des SI dans le cadre de la formation initiale et continue des professionnels de santé et des acteurs hospitaliers dans le domaine des systèmes d'information.**

En effet, pour les professionnels de santé, la maîtrise des SI de production de soins devient progressivement **indispensable dans le cadre de leur pratique professionnelle** et est un levier important pour la qualité et la sécurité des soins.

Ainsi, l'insertion d'un module obligatoire relatif aux SI lors de leur formation initiale permettrait de mieux préparer les professionnels de santé de demain. De plus, dans le cadre du chantier DPC (développement professionnel continu), une réflexion doit être menée afin d'inclure un volet système d'information.

Par ailleurs, les acteurs hospitaliers dans le domaine des systèmes d'information (SI) disposent rarement des compétences suffisantes pour pouvoir conduire isolément leurs projets de développement SIH, en particulier en gestion de projet, en organisation et sur les champs plus techniques de l'urbanisation et de l'interopérabilité. Le SI prenant une place de plus en plus stratégique et critique au cœur des établissements de santé, les acteurs hospitaliers des systèmes d'information doivent à la fois maintenir à jour leurs compétences techniques / informatiques et développer le lien SI-Organisation. Le plan d'action vise donc à améliorer la **capacité des maîtrises d'ouvrage, le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle** des projets de système d'information dans le domaine sanitaire en :

- **développant les compétences et la formation** avec les actions suivantes :
 - bâtir le référentiel de compétences SIH au niveau national
 - identifier l'écart entre les compétences actuellement disponibles et les compétences nécessaires à court et moyen terme
 - analyser l'offre de formation actuelle (initiale et continue) et les actions visant à l'adapter pour atteindre les objectifs à court et moyen termes
 - outiller les établissements pour intégrer le développement et le maintien des compétences SI dans le processus RH.
- **accompagnant les équipes projet dans l'appropriation et le partage des bonnes pratiques**

Un projet **d'animation communautaire** doit parallèlement être mené. Sont visés les équipes projets, les ARS et le GCS e-santé. L'objectif est de favoriser l'appropriation et le partage entre pairs autour de thématiques SI déjà outillées au niveau national

Le plan d'action vise à définir le cadre organisationnel, juridique, technique et financier du partage des **compétences et mutualisation des ressources SIH** et de guider les établissements ayant fait ce choix.

3.3 3^{ème} axe stratégique : Stimuler et structurer l'offre de solutions

Le plan a également pour vocation **d'accroître la qualité de l'offre industrielle** dont la faiblesse est aujourd'hui pénalisante pour les établissements. Les actions suivantes sont proposées:

- **Mise en place d'une démarche d'homologation de solutions** conformes aux standards, garantissant en particulier la compatibilité des solutions proposées au cadre d'interopérabilité, premiers pas vers une politique de certification à terme ;
- Créer et piloter des **référentiels et des modules fonctionnels** communs ;
- Faciliter et encadrer le **partage, la mutualisation et l'externalisation du SIH**;
- **Soutenir l'innovation.**

L'homologation des solutions vise à sécuriser l'achat de logiciels par les établissements de santé, à faire converger et à standardiser l'offre industrielle tout en répondant aux prérequis techniques d'interopérabilité.

Les principes retenus dans le cadre du programme hôpital numérique sont les suivants :

- **L'homologation des solutions logicielles** s'effectuera en deux étapes
 - Etape 1 : les logiciels doivent répondre à des prérequis d'interopérabilité et de sécurité adaptés à leur périmètre fonctionnel
 - Etape 2 : les solutions permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des cinq domaines fonctionnels
- Le mécanisme d'homologation doit être appréhendé comme une montée graduelle des exigences.

L'action souligne le rôle de l'Etat dans la création et le pilotage des référentiels et des modules fonctionnels communs dans le but de :

- poursuivre et amplifier les travaux d'urbanisation globale du SI de santé, l'élaboration et la diffusion des référentiels structurants, notamment ceux qui qualifient les acteurs. L'intégration de ces référentiels dans les solutions SIH pourra faire l'objet des opérations d'homologation prévues ;
- susciter, par des initiatives impulsées par les pouvoirs publics, la réalisation de modules fonctionnels communs, ou le déploiement d'infrastructures selon un schéma national.

Le plan d'actions a également pour objectif d'accompagner les établissements de santé dans **le partage, la mutualisation ou l'externalisation du SIH** en précisant le cadre organisationnel, juridique, technique et financier.

Enfin, le plan d'action vise à stimuler l'innovation, par un soutien à des recherches, expérimentations et publications permettant de simplifier le déploiement des SI, augmenter les performances et diminuer leurs coûts dans les hôpitaux en soutenant les réflexions et expérimentation portant sur :

- Les nouvelles fonctionnalités/nouveaux services ;
- Les nouvelles organisations ;
- Les nouvelles architectures ;
- Les nouveaux modèles économiques.

Le soutien aux recherches, expérimentations et publications pourra être réalisé en particulier via le programme de recherche sur la performance du système de soins.

3.4 4^{ème} axe stratégique : Financement du socle de priorités, subordonné à l'atteinte de cibles d'usage

Pour accompagner l'effort des établissements, le programme hôpital numérique prévoit notamment **l'octroi d'un soutien financier aux établissements de santé** (hors médico-social) publics, privés et ESPIC éligibles, quel que soit leur champ d'activité (MCO, SSR, PSY, HAD), sous réserve :

- **de leur conformité aux pré-requis ;**
- **de l'atteinte dans les 5 ans (2012-2016) des cibles définies sur l'usage du système d'information** dans chaque domaine fonctionnel sur lequel l'établissement candidate (les indicateurs sont décrits dans le guide des indicateurs du programme hôpital numérique).

Le soutien financier conditionné à l'atteinte de cibles d'usage ne concerne que les domaines fonctionnels du socle commun et a pour objectif :

- de donner aux établissements de santé **une visibilité** leur permettant d'anticiper les travaux ;
- d'inciter les établissements à investir dans les domaines prioritaires tout en garantissant des prérequis ;
- de **récompenser la valeur créée et non la constatation d'une dépense**, en orientant l'action des différents acteurs (ARS, DGES, DSIO, industriels), lors d'un projet SIH, vers la recherche du résultat en termes d'usage,
- de **simplifier l'instruction des demandes de subvention** par une meilleure gestion du risque ;
- de faciliter le processus de déclaration et d'évaluation.

Chaque établissement souhaitant candidater doit avoir atteint au préalable l'ensemble des pré-requis du programme (décrits dans le guide indicateurs).

Les établissements disposent d'un guide d'accompagnement qui vise à les informer et à les guider dans leur participation au volet financement du programme hôpital numérique. Ce guide reprend les données présentées dans cette instruction et est disponible sur le site du ministère de la santé, accessible via le lien <http://www.sante.gouv.fr/programme-hopital-numerique.html>.

3.5 Le chantier transversal d'évaluation de la création de valeur des SI

La DGOS souhaite impulser **une dynamique de recherche sur le sujet de l'évaluation de l'impact de l'informatisation de la production de soins sur la qualité, la sécurité des soins et l'amélioration de la prise en charge des patients en lançant une étude à caractère scientifique** sur quatre ans s'appuyant sur des équipes hospitalo-universitaires et pluridisciplinaires.

3.6 La gouvernance du programme et ses modalités de mise en œuvre

La DGOS pilote l'élaboration et la mise en œuvre du programme hôpital numérique, avec l'appui de la Délégation à la Stratégie des Systèmes d'Information de Santé.

Pour ce faire, elle s'appuie sur:

- un comité de pilotage hôpital numérique qui évalue l'avancée du programme et propose le cas échéant des orientations. Il se réunit à minima annuellement.
- un comité exécutif, qui valide et lance les grandes étapes du programme, effectue les arbitrages financiers, valide les modalités de mise en œuvre et la communication. Le comité exécutif (DGOS, DSSIS, ANAP, ASIP Santé) se réunit autant que de besoin.
- une équipe projet qui suit la mise en œuvre du programme en termes d'activités déployées, de livrables, et de crédits engagés. L'équipe projet reporte au comité exécutif, au comité de pilotage hôpital numérique et propose des modifications d'orientation du programme si nécessaire. L'équipe projet (DGOS, DSSIS, ASIP Santé, ANAP) se réunit à minima tous les deux mois.

www.sante.gouv.fr/hopital-numerique



Direction générale de l'offre de soins